



PUBLIC

Compte rendu de la réunion du caucus préparatoire de la Ville de Gatineau tenue dans la salle des comités de la Maison du citoyen, 25, rue Laurier, Gatineau, le mardi 18 avril à 13 h à laquelle sont présents, madame la mairesse France Bélisle, mesdames et messieurs les conseillers-ères, Steven Boivin, Gilles Chagnon, Caroline Murray, Bettyna Bélizaire, Anik Des Marais, Jocelyn Blondin, Steve Moran, Marc Bureau, Isabelle N. Miron, Louis Sabourin, Tiffany-Lee Norris Parent, Mike Duggan, Olive Kamanyana, Daniel Champagne, Alicia Lacasse-Brunet, Denis Girouard, Jean Lessard, Mario Aubé et Edmond Leclerc formant quorum du comité.

Monsieur le conseiller Steven Boivin préside la séance.

Sont également présents, mesdames et messieurs Simon Rousseau, directeur général, André Turgeon, directeur général adjoint, Gestion des actifs et des projets, Yess Gacem, directeur général adjoint, Relations citoyennes et communautés, Christian Tanguay, directeur général adjoint, Services administratifs, Catherine Marchand, directrice générale adjointe, Développement durable, Andrée Loyer, directrice exécutive, Martin Dalpé, directeur de cabinet, Martin Bisson, Daniel Feeny, Mathieu Paquette, attachés politiques, M^e Véronique Denis, greffière et M^e Camille Doucet-Côté, assistante-greffière ainsi que Carl Beauchemin, directeur, Urbanisme et développement durable, Luc Beaudoin, directeur, Police, Martin Beaulieu, directeur territorial adjoint, centre de services de Hull, Rita Chahine, directrice Infrastructures et projets, Geneviève D'Amours, directrice territoriale, centre de services d'Aylmer, Chantal Marcotte, directrice, Eau et matières résiduelles, Yvan Moreau, directeur territorial, centre de services de Gatineau, Alain Renaud, directeur adjoint Infrastructures et projets et Sébastien Vallée, directeur, Loisirs, sports et développement des communautés.

CAUP20230418-P1 CAUCUS PRÉPARATOIRE

Discussions sur les items inscrits à l'ordre du jour du conseil municipal du 18 avril 2023.

Une période de question et de commentaires à lieu.

3.2 Projet numéro 133180 - Usage conditionnel - Construire un bâtiment à usages résidentiel et commercial comportant 144 logements - 523, montée Paiement - District électoral du Versant - Daniel Champagne

Intervention de monsieur le conseiller Steve Moran. Il se demande pourquoi le stationnement n'est pas souterrain pour donner accès aux commerces.

Monsieur Carl Beauchemin mentionne que l'objectif est de séparer les deux usages, résidentiel et commercial, pour les deux types de clientèle. Ce n'était pas dans la proposition initiale d'ajouter des espaces de stationnements souterrains pour desservir les commerces. Il n'y a pas de raison technique qui justifie que les stationnements commerciaux ne sont pas souterrains.

3.5 Projet numéro 133202 - Dérogation mineure - Construire un nouveau bâtiment principal - 485, boulevard des Affaires - District électoral de Bellevue - Alicia Lacasse-Brunet

Intervention de madame la conseillère Alicia Lacasse Brunet. Elle mentionne que ce sont de nouveaux édifices qui s'installent dans ce secteur et qu'ils passeront un par un devant le conseil municipal. Elle se demande pourquoi une dérogation mineure est nécessaire pour la plantation des arbres et pourquoi il n'est pas possible de se conformer à la réglementation en vigueur. De plus, elle souhaite savoir pour quelle raison les arbres doivent être plantés à l'extérieur du terrain visé. Elle exprime ses préoccupations quant à la création d'un îlot de chaleur et demande s'il serait possible de mettre ces arbres sur le terrain à développer.

Monsieur Carl Beauchemin ajoute que la dérogation mineure prévoit une condition qui compense la plantation d'arbres en arrière-lot. Suite à la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme, il a été proposé de rapprocher la plantation des arbres le long du boulevard Labrosse et du boulevard des Affaires. Il y aura alors plus d'arbres que la proposition actuellement présentée.

La proposition est de planter un arbre par 8 mètres linéaires, au lieu de 1 arbre par 12 mètres linéaires. Il y a la présence d'une servitude à gauche du bâtiment qui limitait la plantation d'arbres.

Une dérogation est quand même requise pour respecter la réglementation. Madame Lacasse Brunet voudrait mettre les arbres manquants dans la zone bétonnée pour réduire les impacts d'un îlot de chaleur. Demander que les arbres nécessaires soient plantés sur la propriété.

Monsieur Beauchemin indique que des analyses supplémentaires seraient nécessaires pour valider cette possibilité. Le Service de l'urbanisme et du développement durable effectuera l'analyse et reviendra plus tard cet après-midi avec une proposition.

3.6 Projet numéro 133207 - Usage conditionnel - Autoriser un terrain de stationnement temporaire pour automobiles pour une durée supplémentaire de 5 ans - 3, rue Eddy - District électoral de Hull-Wright - Steve Moran

Monsieur le conseiller Steve Moran demande le retrait de cet item concernant l'aménagement d'un stationnement temporaire. Il précise que c'est l'endroit où les manifestants se sont installés l'année dernière lors du convoi des camionneurs. Il y a actuellement un problème d'accès pour les autres usagers lorsque le stationnement temporaire est permis. Il aimerait creuser plus loin cette demande d'usage conditionnel pour comprendre plus amplement les tenants et aboutissants.

Monsieur le conseiller Mike Duggan se questionne si le promoteur est d'accord avec le retrait proposé. Monsieur le conseiller Steve Moran indique qu'il a eu des discussions avec ce dernier.

Madame la mairesse France Bélisle appuie la proposition de monsieur Moran de retirer l'item 3.6.

Monsieur le président Steven Boivin demande si des élus souhaitent s'opposer au retrait. Aucun vote n'est demandé. L'item 3.6 est retiré de l'ordre du jour.

3.7 Projet numéro 133245 - Dérogations mineures - Augmenter le nombre maximum de cases extérieures et réduire le rapport bâti/terrain minimum pour l'ensemble de la phase B - 567 à 571 et 575-585, chemin Vanier et 50-60, rue Seto - District électoral de Mitigomijokan - Anik Des Marais

Intervention de madame la conseillère Anik Des Marais. Elle affirme être contre la dérogation mineure et doute de la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme dans ce dossier étant donné que les documents sont arrivés quelques minutes avant la prise de décision. Le projet Destination Vanier fait l'objet de beaucoup de discussions et de grogne au sein de son district quant au modèle de centre d'achat proposé. Elle aimerait que l'on réduise les îlots de chaleurs causés par les stationnements.

3.8 Projet numéro 133246 - Dérogation mineure - Augmenter le nombre d'enseignes pour le bâtiment 7 faisant partie de la phase B du projet Destination Vanier - 50, rue Seto - District électoral de Mitigomijokan - Anik Des Marais

Intervention de madame la conseillère Anik Des Marais. Elle mentionne qu'il y a de nouveaux règlements qui ont été adoptés pour améliorer la ville et elle ne voit pas l'intérêt d'accorder une autre dérogation mineure. Elle ne croit pas que le commerce perdra en visibilité dans le cas où le conseil n'accepte pas cette demande.

5.1 Projet numéro 133095 - Avis de motion et dépôt du projet de Règlement numéro 44-2-2023 modifiant le Règlement numéro 44-2003 concernant le bruit sur le territoire de la ville de Gatineau dans le but d'exclure de son champ d'application les interventions faites dans l'intérêt public ou pour des fins de santé ou de sécurité

Intervention de monsieur le conseiller Steve Moran. Selon sa compréhension, il y a une création d'une exemption pour mettre le balayage et le déneigement dans la rue la nuit ainsi que certains services de sécurité.

Monsieur André Turgeon précise que l'objectif de la modification est de tenir compte des opérations de déneigement et de balayage de rue. Présentement, le règlement ne prévoit pas l'autorisation de le faire la nuit en raison du bruit. Dans l'audit de la vérificatrice générale, il y avait la recommandation d'être très clair dans le règlement afin d'exclure ces deux opérations de l'application du règlement.

Monsieur le conseiller Steve Moran indique qu'il y a beaucoup de gens du centre-ville qui se plaignent du bruit de ces deux opérations en raison de la proximité des immeubles de la rue. Il n'est pas d'accord avec une exemption applicable de la même façon partout sur le territoire de la ville. Selon le règlement actuel, le déneigement de nuit n'est pas autorisé, alors pourquoi la Ville le fait-elle?

Monsieur Turgeon répond que la Ville fait du déneigement et du balayage de nuit puisque le règlement ne prévoyait pas cette interdiction spécifiquement. La recommandation de la vérificatrice générale était d'apporter les précisions nécessaires afin d'exempter ces opérations de l'application du règlement.

Monsieur Moran va demander que les exceptions ne s'appliquent pas au centre-ville lors du prochain conseil municipal.

6.7 Projet numéro 133346 --> CES - Règlement numéro 183-21-2023 modifiant le Règlement numéro 183-2005 concernant la garde, le contrôle et le soin des animaux dans les limites de la ville de Gatineau dans le but d'autoriser le cochon miniature comme animal domestique

Intervention de monsieur le conseiller Mike Duggan. Il expose ses préoccupations sur le statut « d'animal de compagnie » du micro cochon et la cruauté envers les animaux. Il indique qu'une de ses questions est restée sans réponse relativement à l'émission des licences. Est-ce la SPCAO? Si oui, a-t-elle été informée?

Monsieur Luc Beaudoin répond que la SPCAO sera responsable d'émettre les licences et qu'elle est déjà au courant des modifications réglementaires. Des discussions ont présentement lieu dans le cadre du renouvellement de l'entente et ce volet devra spécifiquement être adressé.

Monsieur le conseiller Edmond Leclerc quitte son siège à 13 h 35.

Monsieur le conseiller Edmond Leclerc reprend son siège à 13 h 38.

9.5 Projet numéro 133201 - PIIA - Construire un nouveau bâtiment principal - 485, boulevard des Affaires - District électoral de Bellevue - Alicia Lacasse-Brunet

Intervention de madame la conseillère Alicia Lacasse Brunet. Elle affirme qu'un édifice de cette dimension serait doté d'un toit vert. Toutefois, ce projet a opté pour un toit blanc. Elle aimerait valider la raison pourquoi cette construction ne respecte pas la réglementation en matière de toit vert.

Monsieur Carl Beauchemin indique que la réglementation prévoit que lorsque les constructions sont incombustibles, elles doivent être aménagées avec un toit vert. Toutefois, les toits plats (toits blancs) doivent être aménagés pour les constructions qui sont qualifiées de combustibles.

Madame Lacasse Brunet demande quels sont les matériaux privilégiés pour les toits verts. Elle demande si c'est un choix de construire un bâtiment qualifié de combustible?

Monsieur Beauchemin précise que le Code du bâtiment détermine les règles applicables pour les bâtiments incombustibles. L'établissement n'a pas l'obligation d'être de type incombustible, le code ne l'exigeant pas.

Madame Lacasse-Brunet aimerait alors savoir dans quelle mesure la Ville pourrait favoriser les toits verts.

En complément d'information, madame Catherine Marchand indique que ce n'est pas le toit qui est incombustible, mais le bâtiment. C'est lorsque le bâtiment est construit en béton, celui a l'obligation d'avoir un toit vert. Le bâtiment en question est combustible, puisque sa structure est en bois. Dans ce cas-là, il doit avoir un toit blanc.

9.8 Projet numéro 133240 - PIIA - Construire un projet résidentiel intégré totalisant 178 logements - 980, 990 et 1000, boulevard du Plateau - District électoral de Mitigomijokan - Anik Des Marais

Intervention de madame la conseillère Anik Des Marais. Elle souhaite savoir si le promoteur a été mis à l'amende à cause de l'abattage d'arbres. De plus, elle aimerait savoir si le bâtiment est combustible ou incombustible. En terminant, elle soulève la problématique de circulation dans le secteur et demande si la Ville a l'obligation d'accepter l'étude produite par le promoteur.

M^e Christian Tanguay indique que les avis ou les constats d'infraction contiennent des renseignements protégés. Ces derniers deviennent publics une fois qu'ils sont contestés devant la Cour municipale. Il n'est donc pas possible de transmettre ces informations pour l'instant.

En compléments, monsieur Car Beauchemin ajoute que la construction prévue n'est pas de type incombustible et que le toit est plat, la membrane pour les toits blancs sera alors nécessaire. Pour l'étude de circulation, les conclusions dénotent qu'il n'y a pas de problématiques supplémentaires de circulation et que le Service des infrastructures et des projets ne voit pas d'enjeu. L'entrée telle que présentée est de nature « right in/right out » et elle est nécessaire pour la sécurité incendie.

17.1 Projet numéro 132428 - Sensibilisation au syndrome de sensibilité chimique multiple

Intervention de monsieur le conseiller Louis Sabourin. Il mentionne que la Ville de Gatineau sera la première à traiter de ces enjeux. Il aimerait bien comprendre les recommandations proposées puisqu'il constate que trois recommandations sont reprises à l'identique de la Commission Gatineau, ville en santé, sauf une. La recommandation a été remplacée par le service. Il aimerait connaître la raison de la modification et qu'elle en est la portée.

Monsieur Sébastien Vallée mentionne que l'ajustement de la recommandation est effectuée suite à la consultation des différents services, dont le Service des communications. L'affichage est un moyen parmi une panoplie d'autres et l'administration considérerait qu'il était plus avantageux d'élargir la portée de la recommandation.

Monsieur le conseiller Louis Sabourin mentionne qu'il avait des craintes que le projet de résolution soit plus contraignant, mais c'est plutôt l'inverse puisque l'on ouvre la porte à plusieurs mesures.

24.1 Projet numéro 133383 - Émission d'obligations au montant de 31 812 000 \$ - Divers règlements - Résolution de concordance, de courte échéance et de prolongation

24.2 Projet numéro 133385 - Appropriation de fonds pour appliquer contre le refinancement de certains règlements

Intervention de madame la conseillère Olive Kamanyana sur ces deux items. Elle aimerait obtenir plus d'information sur les obligations et les appropriations de fonds.

M^e Christian Tanguay explique que les organismes publics doivent procéder à des émissions d'obligation pour emprunter des sommes d'argent. En ce qui concerne

l'appropriation de fonds, cette opération permet de mettre en œuvre la stratégie financière adoptée par le conseil municipal.

Il ajoute qu'il y a plusieurs émissions d'obligations par année et que l'appropriation de liquidité est présentée selon les besoins aux membres du conseil municipal.

36.3 Projet numéro 133313 --> CES - Modifications des projets à être réalisés par le surplus affecté à l'harmonisation du contrôle des accès et à la mise aux normes des bâtiments municipaux

Intervention de madame la conseillère Tiffany-Lee Norris Parent puisqu'elle se questionne sur la raison pour laquelle on supprime le financement du centre communautaire Riviera afin de financer d'autres projets.

Monsieur Sébastien Vallée précise que des projets qui sont retirés datent d'une autre époque en termes d'approche d'accessibilité universelle. En ce qui concerne le résiduel de ces sommes, il servira à adresser des priorités pour des projets qui sont plus d'actualité et identifiés dans certains parcs.

Monsieur le conseiller Edmond Leclerc est préoccupé par ce projet de résolution. Il trouve la réponse insatisfaisante à donner aux citoyens qui attendent les projets qui sont retirés. Il aimerait connaître le plan pour la suite.

Monsieur Vallée précise que l'objectif est de s'assurer de s'approprier des sommes pour des projets plus d'actualité et qui nécessiteraient l'approbation du conseil municipal. Il n'y a pas de réponse sur les moments d'intervention.

Madame la conseillère Isabelle N. Miron quitte son siège à 13 h 55.

Madame la conseillère Isabelle N. Miron reprend son siège à 13 h 57.

36.4 Projet numéro 133330 --> CES - Protocole d'entente pour le prêt ponctuel de la maison Fairview entre la Ville de Gatineau et le Musée régional de l'Outaouais

Intervention de madame la mairesse France Bélisle. Elle indique que c'est une entente de trois ans avec le Musée régional de l'Outaouais et que c'est un exemple qui est positif et qui démontre de l'agilité de la part de la Ville. En outre, elle fait part des discussions avec la Commission de la capitale nationale (CCN) concernant la maison Scott-Wright sur le boulevard Tâché, qui aurait été un lieu exceptionnel pour l'emplacement de ce musée. La CCN a démontré de l'ouverture, mais elle exigeait des conditions qui ne pouvaient être répondues par l'organisme.

36.5 Projet numéro 133000 --> CES - Modifier la programmation des plans d'investissements communautaires de 2019, 2020, 2021, du QUAD 2012-2018 et procéder à une réaffectation des budgets

Intervention de madame la conseillère Olive Kamanyana. Elle mentionne qu'on demande au conseil municipal d'utiliser des fonds qui n'ont pas encore été utilisés. Au lieu d'utiliser ces fonds, serait-il possible de les ajouter dans les montants prévus pour 2023 au lieu de mettre ces fonds vers ces projets spécifiques?

Monsieur Sébastien Vallée indique que l'on reporte des projets d'année en année afin d'être capables de les financer. Les sommes que l'on souhaite réutiliser cette année permettront de réaliser des projets dès cet été. Elles n'ont pas d'impact sur les projets présentés dans le cadre du PIC 2023.

Monsieur le conseiller Jocelyn Blondin est préoccupé par le retrait du projet concernant le terrain de soccer de l'école secondaire de l'Île. Il aimerait que ce projet soit exclu des retraits proposés. C'est un projet qui est prévu depuis près de huit ans et qui a un potentiel de partenariat avec le Centre de services scolaire des Portages-de-l'Outaouais, l'École secondaire de l'Île ainsi que le conseiller du quartier.

Monsieur le conseiller Steve Moran partage le point de vue de son collègue relativement à ce projet. En outre, il mentionne le projet du parc Jean Dallaire qui sera aussi retiré. Il comprend le jeu comptable, mais il est toutefois inquiet quant à la réalisation de ce projet.

Monsieur Vallée donne quelques explications relativement au projet touchant le terrain de soccer. Il mentionne que les discussions se poursuivent avec l'école et le CSPO afin de déterminer quelles sont les meilleures options. Le 10 000\$ qui est récupéré n'est pas en lien avec ce projet, il est en lien avec la mise à niveau du système d'irrigation du terrain de soccer.

En ce qui concerne le parc Jean Dallaire, il n'est pas possible pour le moment de confirmer qu'il sera repriorisé. Il y a toutefois un outil de priorisation dans le PIC qui permet de confirmer que le contexte dans lequel s'inscrit ce projet fait en sorte qu'il sera en tête de liste lorsque les conditions adéquates seront remplies.

Monsieur le conseiller Louis Sabourin partage que le document déposé indique qu'il y a deux projets qui concernent le district électoral de Limbour. Le premier est le parc Limbour où se situe l'aréna Beaudry. Pour ce projet, il y a un « définancement » de 75 000\$ et il précise que la Ville de Gatineau est propriétaire de ce terrain et elle l'a obtenu du collège St-Alexandre. Il comprend la raison pourquoi on ne souhaite pas utiliser ces sommes tout de suite.

Quant au parc René-Lévesque, on prévoyait la réfection ce printemps du parc de planches à roulettes. Il aimerait être rassuré à l'effet que le 75 000 \$ sera transféré au projet du parc René-Lévesque ou à la communauté du district électoral de Limbour.

Monsieur Vallée mentionne qu'il ne peut pas confirmer à monsieur Sabourin que le montant de 75 000 \$ servira pour la réfection du parc René Levesque. L'objectif est de récupérer certaines sommes pour permettre la réalisation de certains projets qui nécessitaient un ajustement financier.

Madame la conseillère Bettyna Bélizaire quitte et reprend son siège à 14 h 14.

Madame la conseillère Caroline Murray quitte son siège à 14 h 15.

Madame la conseillère Caroline Murray reprend son siège à 14 h 20.

Madame la mairesse France Bélisle est d'accord et est d'avis que la Ville doit effectuer des exercices de priorisations. Elle partage les préoccupations de monsieur Moran et monsieur Blondin puisque le terrain adjacent à l'étude pour l'emplacement du futur Quartier Général.

Monsieur le conseiller Steve Moran, se questionne pour comprendre l'exercice et demande si les projets que l'on souhaite financer doivent être réalisés cette année?

Monsieur Vallée mentionne que l'objectif était de présenter cette proposition plus tôt dans le processus et qu'elle soit présentée au conseil municipal en amont. La stratégie financière est de s'approprier certaines sommes pour réaliser rapidement des projets cette année. Ce n'est pas du financement pour des projets à venir, mais pour libérer la liste de projets soumis.

36.8 Projet numéro 133309 --> CES - Autoriser le trésorier à puiser à même la réserve pour ajustements des projets - Volet maintien des fonds pour financer les travaux d'urgence de la surverse Cavalière / Limousin - District de Touraine - Tiffany-Lee Norris Parent

Intervention de madame la mairesse France Bélisle. Elle se dit surprise qu'il n'y a pas de fonds précis pour les surverses alors que c'est un défi sur notre territoire. Elle partage sa préoccupation et formule la demande aux équipes pour déterminer une enveloppe précise attribuée aux problématiques de surverses. Elle souhaite avoir un plan phasé qui sera chiffré pour déterminer à quel endroit les sommes seront puisées.

36.11 Projet numéro 133143 --> CES - Demande de subvention au Programme d'aide financière visant l'optimisation du réseau d'écocentres québécois de RECYC-Québec pour l'optimisation du réseau d'écocentres de la Ville de Gatineau

Intervention de madame la conseillère Anik Des Marais. Selon l'action 4 du PGMR, on prévoit d'augmenter la récupération des textiles et d'en interdire l'élimination. Elle souhaite connaître l'avancement du dossier concernant les bacs de dons pour les vêtements.

Madame Chantale Marcotte indique que le dossier de boîte de dons devra être revenu dans son entièreté pour mieux récupérer les textiles. Dans le cas présent, c'est un changement de contenant par des cabanons pour mieux offrir les textiles aux organismes.

Madame la mairesse France Bélisle quitte son siège à 14 h 24.

Madame la mairesse France Bélisle reprend son siège à 14 h 27.

36.16 Projet numéro 132833 --> CES - Autoriser un ajustement de coût de soumission et ajout de financement - Réhabilitation environnementale et décontamination des sols - Site de la Fonderie - District électoral de Hull-Wright - Steve Moran

Intervention de monsieur le conseiller Steve Moran. Il aimerait savoir où nous en sommes pour les édifices des 205, rue Montcalm et 2, rue de Lorimier.

Madame Rita Chahine précise que les coûts supplémentaires de décontamination concernent le sol sur lequel est situé le bâtiment de la Fonderie. Pour les deux autres bâtiments, dont le 2, rue de Lorimier, il n'y a pas de contamination importante. Les coûts concernent uniquement le bâtiment principal de la Fonderie, à l'intérieur du bâtiment et au-dessous du bâtiment. Le Service des infrastructures et des projets travaille sur des stratégies pour les deux bâtiments et des options devraient être présentées prochainement aux membres du conseil. Il y a actuellement des travaux et des contrats qui roulent sur le 211, rue Montcalm et la Ville a des engagements auprès des fournisseurs devant être réalisés. La demande actuelle est donc pour payer des travaux en cours ou déjà réalisés.

Monsieur le conseiller Daniel Champagne souhaite faire un ajout en séance tenant d'un avis de proposition qui serait plutôt un projet de résolution afin qu'il soit débattu la journée même.

Le projet de résolution concernant la demande à l'Assemblée nationale et au gouvernement du Québec d'adopter un registre des loyers public d'ici 2026 est proposé par monsieur le conseiller Daniel Champagne et appuyé par monsieur le conseiller Louis Sabourin.

Monsieur le président Steven Boivin demande si des membres du conseil souhaitent procéder au vote sur la demande d'ajout de cet item à l'ordre du jour de la séance du conseil municipal de ce soir.

Madame la conseillère Olive Kamanyana indique qu'elle appuie n'importe quel geste qui permettrait l'équité dans les loyers. Elle a l'impression que l'on fait de la politique sur le dos des locataires, alors que ces derniers ont plutôt besoin d'outils pour s'informer. Ce qui est actuellement en place est suffisant pour aviser les locataires et ce qui est manquant est la possibilité d'aviser le locataire qu'il n'est pas obligé d'accepter l'augmentation de loyer.

Elle croit qu'il faudrait demander au gouvernement du Québec de trouver une façon que les locataires puissent contester les augmentations. Au lieu de travailler sur des outils qui ne concernent pas le palier municipal, il faut se demander ce que la Ville peut faire pour favoriser l'équité des loyers.

Monsieur le conseiller Louis Sabourin mentionne que cette initiative est un geste politique. Le registre des loyers permet aux locataires d'avoir des outils de référence et d'obtenir un prix juste pour leur unité de logement.

Madame la mairesse France Bélisle ajoute que les locataires peuvent aller à la Régie du logement s'ils se sentent lésés. Cet éventuel registre permettra d'avoir des données provinciales et permettre aux régions de se pencher sur la question de « l'abordabilité ». Cet outil permettra également d'avoir une discussion sur ce qu'est « l'abordabilité par région » qui est actuellement un élément subjectif.

Monsieur le conseiller Mike Duggan demande si les propriétaires ont été consultés relativement à cette initiative et s'il y a un impact sur leurs intérêts.

Monsieur Champagne répond que l'organisme Vivre en ville a consulté tous les organismes, dont les associations de propriétaires, et certains n'appuient pas le registre public des loyers.

Le caucus préparatoire est suspendu à 14 h 49.

Reprise du caucus préparatoire à 15 h 42.

Monsieur le conseiller Daniel Champagne demande le retrait de l'item 3.3 afin que ce dernier revienne à la prochaine séance du conseil municipal.

Monsieur le président Steven Boivin demande si des élus souhaitent s'opposer à la demande de retrait. Aucun élu ne souhaite s'opposer à cette demande. Monsieur le président indique que l'item est retiré de l'ordre du jour de la séance du conseil municipal de ce soir.

Madame la conseillère Alicia Lacasse-Brunet, appuyée par monsieur le conseiller Daniel Champagne, demande de procéder à l'amendement de l'item 3.5 afin d'y ajouter une condition d'application à la dérogation mineure. Monsieur le président Steven Boivin demande si les élus souhaitent procéder au vote. Aucun vote n'est demandé, la résolution est alors modifiée en conséquence.

Monsieur le conseiller Edmond Leclerc, appuyé par madame la conseillère Tiffany-Lee Norris Parent, demande de procéder à l'amendement de l'item 36.3 afin d'ajouter le « résolu » suivant :

« de procéder à la réactualisation des projets d'accessibilité universelle au centre communautaire Riviera et au centre de service de Buckingham en fonction des normes et pratiques actuelles, de façon à pouvoir faire reprioriser les projets le plus rapidement possible; »

Monsieur le président Steven Boivin demande si les élus souhaitent procéder au vote sur cet amendement. Aucun vote n'est demandé, la résolution est alors modifiée en conséquence.

37.1 Projet numéro 133395 - Règlement de contrôle intérimaire restreignant le développement immobilier - Avis de proposition déposé par madame la conseillère Bettyna Bélizaire au conseil municipal du 14 février 2023

Intervention de monsieur le conseiller Daniel Champagne. Il propose le report de la résolution à la séance du conseil municipal du 9 mai prochain.

La note de breffage et l'avis d'appréciation du comité exécutif ne concordent pas avec l'avis de proposition déposée par madame la conseillère Bettyna Bélizaire. Cette dernière souhaite une analyse sur une partie du territoire de l'ouest et non la totalité. Comme le libellé de l'avis de proposition et le « résolu » n'étaient pas écrits de la même façon l'analyse effectuée n'était pas adéquate. Cette dernière doit être bonifiée relativement à la demande spécifique quant au règlement de contrôle intérimaire.

Il indique qu'à aucun moment madame la conseillère Bettyna Bélizaire n'a demandé un règlement de contrôle intérimaire sur l'ensemble du territoire de l'ouest. La discussion se poursuivra pour peaufiner l'analyse et avoir des résultats plus précis sur la demande de madame Bélizaire.

Madame Bélizaire prend la parole et indique qu'il aurait été souhaitable de franchir cette étape aujourd'hui et poursuivre l'analyse. Elle accepte toutefois de reporter les discussions. Elle réitère qu'elle est prête à collaborer avec les services et les membres du comité exécutif pour l'analyse de sa demande.

En outre, elle mentionne avoir discuté avec plusieurs citoyens et associations, et le consensus est clair, il y a problème dans l'ouest puisque les routes sont saturées, il y a un manque d'écoles, etc. Elle veut regarder les solutions possibles pour les développements dans l'ouest de la Ville.

Monsieur le président Steven Boivin demande si des élus souhaitent s'opposer au retrait de l'item 37.1. Aucun vote n'est demandé, le président confirme que cet item sera retiré de l'ordre du jour de la séance du conseil municipal de ce soir.

37.2 Projet numéro 133400 - Mise sur pied d'une Commission de la sécurité publique qui assurera une vigie sur l'état de situation dans la ville de Gatineau en rapport avec les enjeux relatifs à la sécurité publique - Avis de proposition de madame la conseillère Olive Kamanyana au conseil municipal du 21 mars 2023

Intervention de monsieur le conseiller Daniel Champagne. Le comité exécutif accueille la demande de madame la conseillère Olive Kamanyana et il informe que cette demande devra suivre le processus habituel de création de commissions.

Madame la conseillère Tiffany-Lee Norris Parent, appuyée par madame la conseillère Olive Kamanyana, demande de procéder à l'amendement de l'item 37.2 afin d'ajouter le paragraphe suivant au « résolu » :

« De plus, que la mise en place de cette commission suive le même processus que les autres commissions, soit une lettre de mandat de la mairesse et l'adoption de statuts et règlements qui comporteront un mandat inspiré des meilleures pratiques en la matière dans les grandes villes québécoises et canadiennes. »

Madame la mairesse France Bélisle indique que l'amendement proposé est implicite dans la création du comité. Il y a toute une réflexion à tenir afin de faire converger les questions de sécurités dans ce comité.

En complément, monsieur Simon Rousseau ajoute que les équipes ont travaillé ardemment sur cette appréciation. Il sera intéressant de bien cibler l'intervention auprès de la sécurité publique. Il faut que les rôles demeurent clairs dans ce comité.

Monsieur le président Steven Boivin demande si les élus souhaitent procéder au vote sur cet amendement. Aucun vote n'est demandé, la résolution est alors modifiée en conséquence.

37.3 Projet numéro 133398 - Cesser et interdire l'épandage du biopesticide nommé Bacillus Thuringiensis Israelensis (BTI) - Avis de proposition déposé par madame la conseillère Anik Des Marais au conseil municipal du 14 février 2023

Intervention de madame la conseillère Anik Des Marais. Elle indique que des discussions ont eu lieu sur le projet depuis plus d'un an et les études confirment qu'il y a un risque pour la biodiversité quant à l'épandage du BTI. La Ville de Gatineau est une des dernières villes qui continuent à faire l'épandage du BTI.

Monsieur le conseiller Marc Bureau ajoute qu'il y a actuellement deux crises qui nous guettent en matière d'environnement (climat et biodiversité). Il fait un rappel à l'effet que la Ville a signé la déclaration de Montréal, un engagement à agir plus rapidement pour diminuer la perte de la biodiversité. Le BTI a des effets directs sur certaines espèces animales et le principe de précaution veut que l'on ne doive pas se servir de « prétextes » pour remettre à plus tard les démarches pour protéger la biodiversité.

Monsieur le conseiller Daniel Champagne fait part de l'appréciation du comité exécutif de ne pas appuyer l'avis de proposition de madame Des Marais et recommande de cesser l'épandage en 2024. Il ajoute que l'analyse complète du gouvernement a été reçue uniquement ce matin. Il indique que la Ville se conforme au principe de précaution et doit se mettre en « mode recherche » afin de trouver des méthodes de remplacement du BTI avant d'en arrêter l'épandage.

Monsieur le conseiller Mike Duggan mentionne que le BTI est une bactérie naturelle pour contrôler les populations de moustiques. Avec l'augmentation des réchauffements climatiques, il y aurait plus de moustiques sur notre territoire. Il affirme que cette méthode n'est pas nocive pour les humains et les animaux et que le BTI est un outil efficace contre les maladies transmises par les moustiques. Il se questionne sur le lien entre la biodiversité et l'arrêt de l'épandage du BTI.

Monsieur le conseiller Denis Girouard est d'avis qu'il est prématuré de prendre une décision aujourd'hui. C'est un dossier important et sensible et il est important d'avoir des alternatives pour les citoyens. Il croit qu'il serait pertinent de faire une consultation publique sur ce sujet. Il informe les membres du conseil qu'il votera contre la proposition de madame la conseillère Anik Des Marais.

Monsieur le conseiller Mario Aubé mentionne qu'il votera également contre la proposition de madame Des Marais. Le contrôle par le BTI est en vigueur depuis 1996 et est conforme aux exigences gouvernementales. Il comprend la teneur des nouvelles études, mais il attend toujours la littérature officielle du gouvernement. Le BTI, est le principal contrôle des nuisances de moustiques au Québec et à la Ville, il y a sept secteurs qui bénéficient de cet épandage. Il réfère à une lettre de l'ancien maire Maxime Pedneaud-Jobin, acheminée au ministère de l'Environnement, et qui fait état de l'importance de conserver l'épandage pour certaines raisons sociales. En 2019, la position du conseil municipal était d'offrir une qualité de vie aux citoyens de la Ville.

Madame la conseillère Olive Kamanyana mentionne qu'en début de mandat, il y a eu des discussions relativement aux alternatives possibles aux BTI. La réponse reçue a été qu'il n'était pas possible de trouver les scientifiques pour effectuer les études.

Madame Catherine Marchand précise qu'un projet pilote de pose de piège avait été mis en place et que l'évaluation de l'efficacité de cette méthode a été effectuée par l'entreprise qui les posait. En raison du conflit d'intérêts, la Ville a demandé d'avoir un avis externe et personne n'a accepté de jouer le rôle d'évaluateur indépendant.

Elle ajoute qu'une autre méthode afin d'éloigner les moustiques est de procéder par la plantation de certaines espèces de plantes, mais les résultats de cette méthode sont limités.

Madame la conseillère Olive Kamanyana ajoute que l'administration est d'avis qu'il n'y a pas d'alternative possible pour le moment. Advenant que le contrat d'épandage prenne fin aujourd'hui, quels seront les coûts et qui en payerait le prix?

Madame Marchand précise que l'administration n'a pas trouvé de solution à la demande spécifique, soit de trouver un expert indépendant pour déterminer l'efficacité des alternatives proposées. Quant au contrat, il peut être résilié et les coûts seraient ceux déjà engagés jusqu'à maintenant, notamment, l'achat du produit, la planification de l'épandage, les ressources au niveau de la planification et de la prospection des milieux plus propices pour l'épandage. Selon les termes du contrat, il y aurait 80 % des frais qui sont encourus avant le premier épandage.

En complémentant, M^e Christian Tanguay ajoute que c'est la Ville qui devra payer ces frais.

Madame la conseillère Bettyna Bélizaire quitte son siège à 16 h 37.

Madame la conseillère Bettyna Bélizaire reprend son siège à 16 h 40.

Monsieur le conseiller Gilles Chagnon quitte son siège à 16 h 37.

Monsieur le conseiller Gilles Chagnon reprend son siège à 16 h 41.

Monsieur le conseiller Steve Moran indique être pour l'interdiction du BTI depuis deux ans. Il rappelle qu'il y a eu de multiples remises de la décision depuis plusieurs mois.

Madame la conseillère Caroline Murray se dit surprise et déçue que la Ville devra payer 80 % des coûts encourus. Elle est toutefois d'avis que la décision va au-delà des montants encourus et on doit cesser l'épandage.

Monsieur le conseiller Daniel Champagne précise que la Ville a le pouvoir de se retirer du contrat puisqu'il y a une clause qui le permet.

Madame la conseillère Isabelle N. Miron quitte son siège à 16 h 42.

Monsieur le conseiller Jocelyn Blondin quitte son siège à 16 h 43.

Monsieur le conseiller Jocelyn Blondin reprend son siège à 16 h 50.

Monsieur le conseiller Marc Bureau aimerait rappeler qu'il n'y a aucun cas de virus du Nil à Gatineau et qu'il n'y a presque pas de BTI dans le reste du Québec. La seule place où on fait l'épandage du BTI en Outaouais est à Fort-Coulonge.

Madame la mairesse France Bélisle n'était pas au comité exécutif pour ce débat et constate que, majoritairement, les élus étaient contre l'épandage du BTI, mais que c'est une position qui n'est pas adoptée à l'unanimité. Elle croit que l'on doit arrêter l'épandage du BTI en 2024 tout en étant soucieux de la qualité de vie des citoyens. Est-ce que le conseil municipal doit, de façon drastique, décider de l'avenir de l'épandage?

Madame Kamanyana se demande pourquoi les démarches pour analyser les alternatives de remplacement n'ont pas été effectuées plus tôt? Quel programme de sensibilisation mis en place pour informer les citoyens de vivre avec les moustiques?

Monsieur Champagne indique que la raison principale est que l'on attendait le rapport du gouvernement du Québec avant de débiter les démarches. De plus, il souhaite que le gouvernement légifère en la matière.

Madame Kamanyana est d'avis que ce n'est pas au gouvernement de décider pour la Ville. Elle déplore que pendant une année, rien n'ait été fait.

Monsieur le conseiller Edmond Leclerc croit qu'il n'y a pas de compromis à faire. Soit on reconnaît que le BTI est nocif, soit on privilégie un confort accordé aux citoyens. À partir du moment où l'on reconnaît que c'est nocif, il ne comprend pas le compromis de remettre l'arrêt de l'épandage à l'année prochaine. Dans ce débat, il est conscient que les deux positions se valent, toutefois, il reconnaît la nocivité du BTI pour la biodiversité et votera en faveur de l'arrêt de l'épandage.

Monsieur Champagne croit que le gouvernement possède l'expertise nécessaire pour tirer les conclusions nécessaires. Si c'est nocif, il faudrait un rapport clair à cet effet. Si la flexibilité est donnée aux municipalités, la décision doit être prise en fonction des conclusions du rapport.

Monsieur le conseiller Denis Girouard se pose la question sur la raison pourquoi le conseil municipal doit voter sur cette proposition aujourd'hui. Ils ont le devoir envers les citoyens de donner des alternatives, transmettre l'information et tenir des consultations publiques.

Madame la mairesse France Bélisle croit que tout le monde est d'accord pour protéger la biodiversité. Le débat est plutôt sur le moment où la Ville doit cesser l'épandage et l'accompagnement du citoyen.

Les items 40.2 et 40.3 sont retirés de l'ordre du jour et remis à la prochaine séance du conseil municipal.

Fin du caucus préparatoire public à 17 h.